

## La vannerie

Vanniers. Longtemps, les incoles ne purent se dispenser de pouvoir par leurs propres mains à leurs besoins, en paniers, hottes, vans ou cribles. L'osier faisait défaut. Les flexibles racines du sapin firent l'office. Ces solides corbeillons de racine, si frustes d'aspect, duraient une éternité. L'un d'eux, chargé d'ans, me rend encore de précieux services.

Par la force même des choses, les produits du dehors vinrent concurrencer ceux de l'industrie indigène. Un banc de vannerie apparut à la foire. Des vanniers ambulants passèrent de porte en porte. Leur marchandise avenante et légère trouva chez nous des acquéreurs de plus en plus nombreux. Le tressage des racines d'abord négligé finit par disparaître. Bien ne souvient avoir vu mon grand père, vers 1880, refendre des racines de diverses grosseurs, puis les tresser selon toutes les règles. Ce travail se faisait jadis en hiver sous l'éclat du foyer ou à la lumière d'un modeste kruaijeu (krwājioeu),

Les inventaires du Chenit dès le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle démontrent le rôle encore infime de la vannerie dans nos montagnes. Dans un cas unique: on mentionne un petit panier de racines. (62) Les hottes n'avaient pas encore fait apparition, semble-t-il, seuls de rares perquets figurent au tableau. (77) Chaque ferme disposait en revanche d'un ou de plusieurs vans. L'un d'eux était pourvu d'une chaise (chèse) Qu'est-ce donc? (111. fabrication indigène ?) (111, il est question de cribles de racine) (118, 3 corbeilles pour porter le beurre) (101, 1 corbeille et un gré pour le pain, 101, char avec panier).

à Krètsè

Auguste Piguet, Vieux métier, 1999.

*Vanniers.* — Paniers en tout genre, vans et cribles sortirent longtemps des mains des cultivateurs eux-mêmes, qui utilisaient à cet effet racines de sapin, branches de sapin et de saule. Quand l'osier fut-il introduit à la Vallée, d'où provenait-il ? On ne sait. Une provision de quinze liasses d'avans (osiers) est signalée en 1717. En 1752, le fustier Jaques Meylan, du Campe, fournit des avans à 5 cruches pièce (le paquet ?).

Mais les produits du dehors ne tardèrent pas à l'emporter. Les gens aisés se procuraient des articles de vannerie à Morges ou ailleurs, un banc de vannerie apparut à la foire.

Les hottes, semble-t-il, s'employèrent sur le tard. Au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, le *perquet* (*krètsè*) régnait en maître.

Auguste Piguet, Le Chenit III, p. 153

## Vanniers

La vannerie n'est – ou du moins n'était – pas plus un métier que le couteau n'est un outil! Le couteau en effet est si nécessaire qu'on le trouve partout, dans la poche de chacun, mais jamais (ou presque) dans les caisses d'outillage!

La vannerie de son côté, qui ne nécessite que peu ou pas d'outillage (fig. 23), aucun investissement particulier, qui se pratique quasiment à mains nues, partout (même à la cuisine si nécessaire) et qui ne réclame comme matière première que ce que la nature fournit sur place, la vannerie était une activité paysanne d'hiver, au mieux une activité lucrative d'appoint. Par conséquent sans histoire!

Mais elle s'est toutefois introduite à la Vallée comme métier à part entière au moment de la crise en 1932, pour lutter contre le chômage. Sous le nom de «*La Fourmi*» devait se fonder, avec approbation du Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, une société coopérative dite *Société de Vannerie de la Commune du Lieu* dont le but, comme l'indique l'article 4 de ses statuts, était «*essentiellement de procurer du travail à domicile aux ouvriers, membres de la Société, habitant la commune du Lieu, frappés par la crise*». Une petite oseraie fut plantée en bordure de la zone marécageuse rière le Séchey. Des cours furent organisés par l'Etat, qui assumait les frais d'enseignement, avec l'appui de la commune qui payait de son côté la pension et le logement du maître.

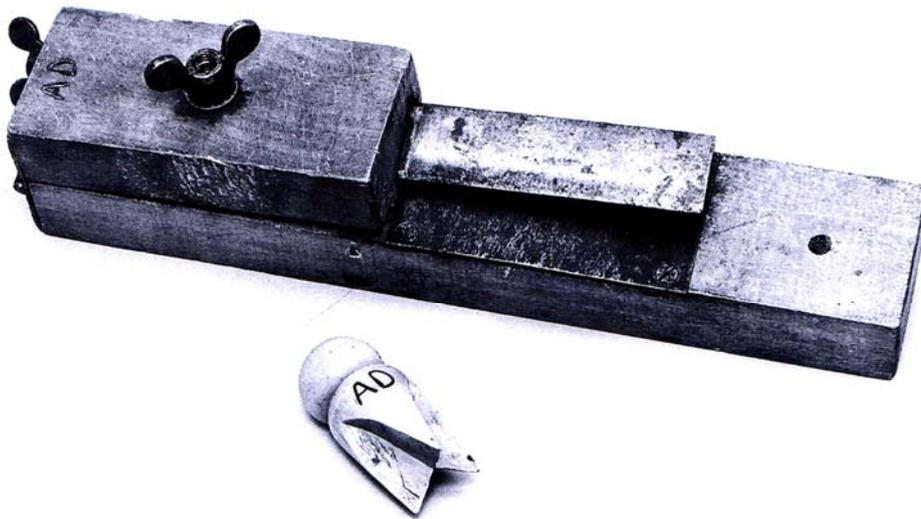


Figure 23. Fendoir de buis et éclissoir. Pour travailler l'osier, l'outil principal était la main même de l'artisan. Toutefois, il utilisait parfois un fendoir de buis à trois, parfois quatre ailes, ainsi qu'un éclissoir pour égaliser les éclisses levées au couteau. Long. de l'éclissoir: 32,5 cm.

Le livre des procès-verbaux des séances de la société situe le premier cours du 18 janvier au 18 mars 1932. Le dernier procès-verbal est daté du 15 octobre 1938, date à partir de laquelle la société semble être entrée en léthargie car elle ne s'est plus manifestée. Elle ne fut toutefois liquidée qu'en 1964, au décès de sa secrétaire-caissière.

Les souvenirs matériels sont rares et parcimonieux: un jeu de *bords de corbeilles* préfabriqués, un petit *fauteuil d'enfant* en rotin (fig. 24), une ou deux *corbeilles*, une *batte* en fer munie de la boucle faisant *redresseur* et deux *moules* pour façonner les beaux paniers à commissions ventrus. Il y en avait d'autres, mais tous ont fini leur carrière pour chauffer le collège, lors d'un grand débarras... Ainsi disparaissent les trésors du passé!



Figure 24. Petit fauteuil, sorti des ateliers de vannerie de la Vallée. Haut.: 55 cm.

## Société de vannerie « La Fourmi »

Nous ignorons où M. Jean-François Robert put consulter le livre des procès-verbaux de « La Fourmi », puisque ceux-ci ne figurent pas dans les archives de la dite société déposés aux ACL. Faudrait-il mener quelque enquête du côté du Séchey ?

Les pièces figurant dans les archives sont les suivantes :

### JBD Société de vannerie "La Fourmi"

1	1936 - 1942	Pièces justificatives
2	1932 - 1935	Comptes, bilans et rapports
3	1932 - 1945	Correspondance
4	1932 - 1936	Inventaires
5	1933 - 1938	Frais généraux
6	1933 - 1939	Salaires des ouvriers
7	1950 - 1967	Correspondance
8	1932 - 1944	Ventes
9	1932 - 1944	Comptes de caisse
10	1932 - 1938	Procès-verbaux
11	1932 - 1945	Chèques postaux
12	1932 - 1944	Compte crédit mutuel
13	1932 - 1944	Achats divers
14	1936 - 1960	Comptes généraux (bilan + pertes et profits)
15		Statuts de "La Fourmi", société de vannerie de la commune du Lieu
16	1939	Statuts de l'Association "Le Travail à Domicile"
17		Inventaires individuels

Cette société aurait donc commencé ses activités en 1932, celles-ci devant perdurer jusqu'en 1938, peu avant la seconde guerre mondiale. Il est cependant certain que la société ne cessa toute activité qu'avec le décès de sa secrétaire, Léonie Rochat, domiciliée alors aux Charbonnières, maison des Saïset où auront été retrouvées les dites archives qui restent donc à compléter par les procès-verbaux si ceux-ci, un jour ou l'autre, pourront être retrouvés.

**SOCIÉTÉ DE VANNERIE  
DE LA  
COMMUNE DU LIEU**

Tit :  
Conseil Administratif,  
Les Charbonnières.

---

Monsieur le Président & Messieurs,

Votre honorée du 4 juillet écoulé nous est bien parvenue en son temps et nous vous en remercions.

Pour donner suite à son contenu qui avait eu toute notre attention, nous vous informons aujourd'hui que, en date du 26 écoulé, la Commune du Lieu nous fait savoir qu'elle est disposée à garantir le prêt de Frs. 3000.— que nous avons sollicité auprès de votre Conseil.

Avec cette garantie nous pensons qu'il n'y aura plus d'obstacles pour la suite affirmative à donner à notre demande et nous vous serions obligés de bien vouloir la solutionner aussi rapidement que vous le pourrez.

Nous nous permettons encore de vous demander que le prêt des capitaux nous soit fait aux meilleures conditions et, osant compter sur votre prochaine réponse, nous vous présentons, Monsieur le Président & Messieurs, avec l'expression de nos sentiments reconnaissants, nos salutations distinguées.

**En nom de Sté. de Vannerie de la Commune du Lieu :**

Le Président.

*E. Aubert*

La Secrétaire.

*L. Pichet*



Une exposition des produits à la grande salle du Séchey. Ceux-ci ont belle allure !

Société de Vannerie  
de la Commune  
du Lieu.

Les Charbonnières, le 14 Avril 1932.

Tit :  
Conseil Administratif  
Les Charbonnières.

Monsieur le Président & Messieurs,

La Société de Vannerie de la Commune du Lieu, Société coopérative en voie de formation, aurait besoin de capitaux pour augmenter son fonds de roulement.

Sachant que le village des Charbonnières, qui dispose de réserves assez importantes, n'est point hostile à l'idée de soutenir en ses débuts une nouvelle activité, nous nous permettons de demander à son Conseil Administratif de bien vouloir examiner avec bienveillance la demande que nous lui faisons ici, savoir : S'il serait disposé à faire un prêt à la Société prénommée et ceci à quelles conditions, soit comme taux d'intérêt, soit comme garanties demandées.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir vous occuper de notre demande sans tarder et vous serions obligés de nous faire connaître dès que possible la décision que vous aurez prise.

Dans l'attente, nous vous présentons, Monsieur le Président et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de Société de Vannerie  
de la Commune du Lieu;

L. Rohat.  
Secrétaire.



Travail en cette même salle.